



Association des retraitées
et retraités de l'éducation
et des autres services
publics du Québec CSQ

**Commentaires présentés au ministère de
l'Énergie et des Ressources naturelles**

**Avis concernant les projets de règlement de la
loi sur les hydrocarbures**

**Par l'AREQ-CSQ, Association des retraitées et
retraités de l'éducation et des autres services
publics du Québec**

Novembre 2017

Coordonnées

AREQ (CSQ), Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100
Québec QC G1K 9E7
418 525-0611
1 800 663-2408
Courriel : info@areq.lacsq.org
www.areq.lacsq.org

Avis concernant les projets de règlement de la loi sur les hydrocarbures

Présentation de l'AREQ

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) représente plus de 58 000 membres, à la grandeur du Québec, dont la moyenne d'âge est de 68 ans. Elle constitue la plus importante association de personnes retraitées de l'État. La mission de notre association consiste à promouvoir et à défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux, économiques et environnementaux de ses membres et des personnes âgées afin de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste. De plus, l'AREQ intègre dans sa mission le principe de l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

Mise en contexte

Bien que l'AREQ soit une organisation qui se préoccupe du bien-être de ses membres et des personnes âgées, elle est également, depuis longtemps, préoccupée par les enjeux environnementaux. En effet, en tant qu'association de personnes retraitées et âgées attachée aux principes du développement durable, l'AREQ ne peut prôner un développement économique qui se fasse au détriment de la qualité de l'environnement qui sera léguée aux générations futures.

En ce sens, l'AREQ n'hésite pas à prendre position sur des enjeux qui risquent d'avoir un impact majeur sur la qualité de l'environnement. C'est ainsi qu'en octobre 2016, elle s'est positionnée publiquement contre le développement du projet Énergie Est.

Plus à propos, l'AREQ a aussi clairement exprimé, en décembre 2016, sa déception de voir le gouvernement adopter sous bâillon sa nouvelle loi sur les hydrocarbures, faisant ainsi l'économie d'un débat de société qui s'avérait nécessaire. L'AREQ partageait ainsi de nombreuses craintes exprimées par des regroupements de la société civile, de nombreuses municipalités et de l'ensemble des groupes environnementaux du Québec. Elle s'inquiétait plus spécifiquement, mais non exhaustivement, des conséquences possibles du droit d'expropriation accordé à l'industrie des hydrocarbures, de la potentielle prolifération des gazoducs et oléoducs sur le territoire, des dangers de l'autorégulation de l'industrie ainsi que des nombreux pouvoirs réglementaires que se réservait le gouvernement.

Malheureusement, les projets de règlement dévoilés par le gouvernement le 20 septembre 2017 n'ont pas permis de rassurer notre association. Nous tenons donc aujourd'hui à vous faire part de nos principales préoccupations par rapport à ces projets. Elles sont nombreuses, mais nous nous attarderons aujourd'hui aux questions qui touchent :

- Les distances réglementaires entre les potentiels forages, les milieux habités et les sources d'eau potable;
- Les changements climatiques et la solidarité intergénérationnelle;
- L'acceptabilité sociale du développement de l'industrie des hydrocarbures au Québec.

La proximité des forages des milieux habités

La courte distance minimale prévue entre les lieux de forage et les résidences, les hôpitaux, les écoles, les CPE et les autres milieux qui devraient, selon nous, être protégés contre tout risque de contamination, représente une grande source de préoccupation.

En mars 2016, l'Institut national de santé publique (INSP) a dévoilé une étude, commandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dans laquelle il décrivait les impacts potentiels de l'exploration, de l'exploitation et du transport des énergies fossiles à proximité de milieux habités.

Certains des principaux constats¹ de cette étude méritent d'être rappelés ici :

- *L'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures gaziers et pétroliers engendrent des nuisances dont les principales sont : l'augmentation de la circulation, le bruit et les vibrations, la luminosité et les odeurs.*
- *La construction des routes et des infrastructures, les forages et la fracturation hydraulique ainsi que le fonctionnement des stations de pompage sont les activités les plus susceptibles d'incommoder la population avoisinante. Des effets sur le bien-être et sur les habitudes de vie ont été observés dans plusieurs cas étudiés.*
- *L'accroissement rapide de la population et l'arrivée de travailleurs étrangers, associés au phénomène « boomtown », peuvent engendrer plusieurs effets sociaux lors des activités relatives aux hydrocarbures ainsi que dans un contexte de déversement accidentel.*
- *En l'absence de préparation adéquate de la part des différentes parties prenantes, cette croissance démographique est susceptible d'occasionner une pression accrue sur les services et les infrastructures, notamment sur le logement, et de favoriser les situations conflictuelles entre les nouveaux arrivants et les résidents de longue date.*
- *Du point de vue de la socioéconomie, l'arrivée de l'industrie des hydrocarbures peut stimuler les activités commerciales de la région. Elle peut également entraîner la hausse du prix des biens et des services.*
- *L'effet « boomtown », le changement de mode de vie, les nuisances et les déversements accidentels peuvent engendrer des effets psychologiques tels que du stress, de l'anxiété, de l'angoisse et un sentiment de perte de contrôle.*
- *En l'absence d'une gestion transparente et ouverte, des sentiments de perte de confiance envers les autorités sont aussi dénotés dans certains cas étudiés.*

L'AREQ tient à souligner l'importance que représentent ces risques pour la qualité de vie de l'ensemble des Québécoises et Québécois, mais rappelle également que les personnes âgées risquent davantage d'être touchées; elles sont proportionnellement plus nombreuses à devoir négocier avec une perte d'autonomie ou à se retrouver, avec l'âge, en situation de vulnérabilité.

¹ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. « Relation entre les activités de l'industrie des hydrocarbures, la qualité de vie et la santé psychologique et sociale ». <https://www.inspq.qc.ca/publications/2104>

Même si elle ne devrait pas avoir à le faire, il est beaucoup plus facile, pour une personne en santé et en âge de travailler, de quitter ou de s'adapter à un milieu affecté par le développement d'une industrie polluante que pour une personne aînée en perte d'autonomie.

Les risques pour la santé physique et psychologique des personnes vulnérables nous paraissent trop grands pour permettre le forage aussi près de milieux habités, d'autant plus que nous souhaitons que les personnes aînées puissent rester à domicile aussi longtemps que possible, en toute sécurité.

La proximité des forages des sources d'eau potable

La sécurité immédiate des personnes est effectivement une préoccupation très importante pour l'AREQ, mais elle n'est pas la seule : nos membres sont également engagés, depuis de nombreuses années, à la protection de l'eau, l'une de nos ressources naturelles les plus précieuses.

Jusqu'à maintenant, le Québec ne semble pas disposer d'énergies fossiles qu'il soit possible d'extraire de façon conventionnelle. Pour l'instant, il est donc difficile de concevoir que l'exploitation des hydrocarbures se fasse au Québec autrement qu'avec la fracturation hydraulique, qui demande l'injection, sous haute pression, de produits chimiques en grande quantité dans le sol.

L'AREQ est préoccupée par cette méthode d'exploitation très controversée. Il a été démontré que celle-ci cause des tremblements de terre² et menace l'eau potable³, en plus de produire des eaux résiduelles difficiles, voire impossibles à traiter⁴.

Notre association ne croit pas avoir besoin de rappeler que l'eau potable est notre plus grande richesse naturelle et source de toute vie. L'AREQ ne croit donc pas sage de permettre le forage, comme prévu par les règlements, à proximité de quelque source d'eau potable que ce soit, fut-elle souterraine ou de surface.

Les changements climatiques et la solidarité intergénérationnelle

En plus des risques immédiats posés aux communautés et à nos sources d'eau potable, il est important, selon nous, de considérer les dangers associés aux changements climatiques, qui commencent déjà à nous menacer, mais qui représenteront surtout un défi de très grande taille à soulever pour les générations futures.

² RADIO CANADA ICI ALBERTA. « Rapport : la fracturation hydraulique cause presque tous les séismes en Alberta et en C.-B ». <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/772980/fracking-fracturation-hydraulique-seisme-tremblements-terre-canada-ouest-alberta-cb>

³ RADIO CANADA. « L'EPA confirme le risque de la fracturation hydraulique pour l'eau, sans pouvoir le mesurer ». <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1005749/fracturation-hydraulique-contaminer-eau-epa-congres-americain-etats-unis-rapport-etude>

⁴ LE SOLEIL. « Fracturation hydraulique: le traitement des eaux usées serait insuffisant ». <https://www.lesoleil.com/actualite/environnement/fracturation-hydraulique-le-traitement-des-eaux-usees-serait-insuffisant-e38b4d9597257229fc7585d802c0ddd8>

En effet, dans un contexte où la sécurité même de l'humanité est mise en danger par le réchauffement planétaire⁵ et qu'il a été établi par la science que le Canada devrait laisser 85 % de ses réserves découvertes d'hydrocarbures sous terre⁶, nous croyons qu'il s'agit d'une question de solidarité intergénérationnelle que de prendre un moment de réflexion avant de développer l'industrie des énergies fossiles sur notre territoire. En effet, nous ne souhaitons pas que les générations futures subissent, du fait de notre inaction, une dégradation de l'environnement, les exposant à diverses problématiques de santé et à l'épuisement de la biodiversité.

L'absence d'acceptabilité sociale

Comme mentionné précédemment, nous ne croyons pas que le Québec ait vidé la question de l'exploitation des hydrocarbures sur son territoire. La réaction de nombreux groupes, municipalités et citoyens à l'adoption au bâillon du projet de loi sur les hydrocarbures a selon nous démontré que l'acceptabilité sociale n'était pas encore au rendez-vous.

Nous croyons fermement qu'un large débat de société sur l'exploitation des hydrocarbures au Québec se doit d'être tenu avant que cette industrie puisse se développer. Est-il réellement urgent d'exploiter cette ressource non renouvelable et génératrice d'importantes émissions de gaz à effet de serre (GES)? Le Québec peut encore compter sur de nombreux fournisseurs qui exploitent les énergies fossiles de façon conventionnelle et relativement peu polluante, si on compare ces procédés à ceux de la fracturation hydraulique. Nous croyons avoir le temps de déterminer, tous ensemble, si nous souhaitons développer cette filière pour les années à venir ou miser plutôt sur d'autres stratégies de développement qui nous permettront plus facilement d'assurer la sécurité des citoyennes et citoyens et d'atteindre les objectifs de réduction des GES du Québec.

⁵ LA PRESSE +. « Émissions de CO2 en hausse ». http://plus.lapresse.ca/screens/1ce2c6db-926e-4594-a770-3b945f1dc1d9_7C_0.html?utm_medium=Facebook&utm_campaign=Microsite+Share&utm_content=Screen

⁶ LE DEVOIR. « Le Canada doit renoncer à son pétrole ». <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/428343/etude-de-nature-le-canada-doit-renoncer-a-son-petrole>

Conclusion

Nous croyons fermement que la société québécoise, dans la foulée des accords de Paris, se trouve aujourd'hui à un moment décisif de son existence. Le développement de la filière des hydrocarbures au Québec aurait des impacts sociaux, économiques et environnementaux sur notre société pour un très grand nombre d'années. Il est important, selon nous, de ne pas faire l'économie d'une réflexion en profondeur qui permettrait d'en mesurer les conséquences de façon lucide, en tenant compte de l'ensemble des enjeux et en considérant les autres avenues de développement qui se présentent devant nous.

En conclusion, l'AREQ formule au gouvernement les recommandations suivantes, que nous savons partagées par de nombreux groupes environnementaux et de la société civile :

- **Le retrait immédiat des projets de règlement;**
- **L'organisation d'une vaste consultation citoyenne nationale afin de réfléchir à la pertinence de l'exploitation des énergies fossiles sur le territoire du Québec et des balises encadrant cette industrie.**

